



**CONVOCATION CONSEIL COMMUNAL DU 19 DÉCEMBRE 2022**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L 1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (articles 85, 86, 87 et 90 de la Nouvelle Loi Communale), nous avons l'honneur de vous convoquer, à la séance ordinaire du Conseil Communal qui aura lieu le lundi 19 décembre 2022 à 18h45, en **salle du Conseil Communal d'AISEAU-PRESLES (Roselies), rue Kennedy 150.**

ORDRE DU JOUR

**SEANCE PUBLIQUE**

**1. RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS, AINSI QUE LES ECONOMIES D'ECHELLE ET LES SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCEMENTS D'ACTIVITES DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE**

Il s'agit de la présentation du rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S., ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la Commune

PAR LE COLLEGE :

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL F.F.,

B. BARBIEAUX

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

M. VAN NUFFELEN

LE BOURGMESTRE,

J. FERSINI

LA PRÉSIDENTE,

F. CAUCHIE